



SANTO IMMO

SARLU au capital de 5000 € - RCS SAINTES 852 888 312

Siège social : 8 avenue Gambetta 17100 SAINTES

Tél : 05 46 734 734 - E-mail : saintes@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 15 Octobre 2020

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
De 0 à 50.000€	9 %
De 50.001 à 75.000€	8 %
De 75.001 à 100.000€	7,5%
De 100.001 à 130.000€	7%
De 130.001 à 180.000€	6,5 %
De 180.001 à 230.000€	6 %
De 230.001 à 280.000€	5,5 %
De 280.001 à 320.000€	5 %
De 320.001 à 370.000€	4,5 %
De 370.001 à 450.000€	4 %
A partir de 450.000€	3,5 %

Médiateur : Association Nationale des Médiateurs (ANM) - 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS - www.anm-conso.com

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR15852888312 – Titre professionnel : Agent immobilier – Carte professionnelle CPI 1701 2019 000 042 564 délivrée par la CCI de Rochefort 17300 Activité : Transaction - NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante de la SAS LAFORET FRANCHISE



SANTO IMMO
SARLU au capital de 5000 € - RCS SAINTES 852 888 312
Siège social : 8 avenue Gambetta 17100 SAINTES
Tél : 05 46 734 734 - E-mail : saintes@laforet.com

Locations – Barème à compter du 15 Octobre 2019

HORS TRANSACTIONS IMMOBILIERES, à partir du 15/10/2019 :

✓ **Les locations**

Honoraires pour les baux nus ou meublés, pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 : Pour la mission de location le mandataire aura droit à une rémunération :

Visite du bien, étude du dossier de candidature (solvabilité), présentation au propriétaire et rédaction du bail : 6% du Loyer Annuel Hors Charges

Etablissement de l'état des lieux entrant : 75€

Honoraires d'entremise et de négociation (charge exclusive bailleurs) : offerts.

Soit 12% du Loyer Annuel Hors Charges + 150€ partagés par moitié entre le Bailleur et le Locataire.

Honoraires pour les baux commerciaux ou professionnels : 1 mois de loyer hors charges, à la charge du locataire.

✓ **Les prestations particulières**

Baux pour les parkings ou garages : 20,00 % TTC du loyer annuel, hors charges, à la charge du locataire.

✓ **La gestion locative**

Honoraires de gestion: 6% du montant du loyer et charges par mois

Autres prestations : Garantie Loyers Impayés (GLI) : 2,5 % TTC, voir conditions en agence.